

<b>Thème 3</b>	
<b>Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire</b>	
RAPPORTEURS	
Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey	
Croissance quasi-nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans sociaux, maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader.	
Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population.	Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie, <b><u>le pacte de responsabilité</u></b> et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population. <b><u>Le Snés rejette dans ses principes et dans sa démarche le pacte dit « de responsabilité ».</u></b>

<p>En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, les politiques d'austérité font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire de construire des alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.</p>	
<p><b>1. CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE</b></p>	
<p>Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. <del>Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette, l'accroissent et plongent les peuples européens dans la récession et le chômage.</del> L'impossibilité pour la Banque centrale européenne de prêter directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts. Les politiques de taxation du capital au niveau européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au point mort.</p>	<p>Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. <b><u>En réalité, les différences de salaires, de protection sociale et de fiscalité conduisent à une mise en concurrence faussée des travailleurs au sein de l'Union et les politiques européennes, par le dumping social, tendent à la paupérisation générale des travailleurs. Cela ne peut qu'être élargi et accru par le projet de traité transatlantique. En effet, ce projet de traité a pour objectif d'une part d'affaiblir les législations et les normes concernant la production et la commercialisation (comme par exemple la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la propriété intellectuelle, les marchés publics...), d'autre part d'introduire un recours juridique à une entreprise qui pourrait porter plainte contre un pays si elle estime que la législation contraint son activité et ainsi obtenir des compensations financières. Tout cela participe donc à affaiblir les pouvoirs législatif des Etats européens. Nous devons donc résolument combattre ce traité. Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette auquel elles prétendent s'attaquer, l'accroissent, plongeant les peuples dans la récession, aggravent le chômage et servent de levier pour imposer de nouveaux reculs sociaux.</u></b> L'impossibilité....</p>
<p>Comme la CES en fait le constat dans son plan pour l'investissement</p>	

<p>adopté le 7 novembre 2013, c'est la situation économique désastreuse dans leur propre pays qui pousse les travailleurs européens à « immigrer à la recherche d'emplois temporaires ou permanents dans d'autres États membres de l'UE et en dehors du marché du travail réglementé ».</p>	
<p>Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement durable, des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l'austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux.</p>	<p>Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement durable, des services publics au service des citoyens, <b><u>où les législations sociales et fiscales soient harmonisées par le haut, où la politique monétaire de la BCE soit mise au service de l'économie, de l'investissement, des collectivités...</u></b> Cela ne pourra se faire...</p>
<p><b>2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L'AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES</b></p>	
<p><b>2.1. Services publics et décentralisation</b></p>	
<p>Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement et l'extension des services publics. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes.</p>	
<p>Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi initial a été découpé en trois.</p>	<p>Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. <b><u>Loin de rapprocher les citoyens des décisions, les étapes de la décentralisation ont surtout renforcé les</u></b></p>

	<b><u>inégalités et la concurrence entre les territoires ; elles ont également accentué les féodalités locales.</u></b> Le projet de loi initial a été découpé en trois.
2.1.1. Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale, se caractérise par :	
• une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ;	
• une place importante accordée aux métropoles ;	
• l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ;	
• le rétablissement de la clause générale de compétence.	
Le SNES est opposé à ce que les compétences changent suivant le lieu : ici un département aurait la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. L'action publique a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi et non par les contrats entre collectivités.	
L'existence de métropoles « géographiques » est un fait. La coordination des politiques publiques y est nécessaire. Cependant l'esprit du projet de loi s'inspire du pacte de compétitivité, pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes, risquant d'accroître les inégalités entre territoires.	
La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des	

communes et interrogent la démocratie de proximité.	
Quelles revendications ?	
Ces réorganisations institutionnelles posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision.	
1) Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans que les organisations syndicales soient consultées, tant pour l'organisation des services que pour les questions statutaires pour les agents des collectivités territoriales.	
Nous demandons que les transferts entre CT soient présentés aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale	
2) Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. Nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.	
2.1.2. Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires, l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires.	
De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales risquent d'engendrer davantage d'inégalités sociales.	

<p>Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec son réseau de CIO.</p>	<p>Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec son réseau de CIO. <b><u>La loi sur la formation professionnelle et la démocratie locale a dans son article 12 précisé les compétences entre l'Etat et la Région en matière d'orientation en confiant la mise en œuvre de l'orientation scolaire à l'Etat avec l'appui des CIO. Néanmoins les articles 13 et 14 contiennent des formulations floues qui peuvent permettre aux régions d'outrepasser leurs compétences notamment par l'introduction d'une compétence sur l'orientation dans le CPRDFP et les CCREFP. Le SNES demande que les projets de convention Etat/Région soient discutés avec les organisations syndicales et soumis au CTA.</u></b></p>
<p>De même, la carte des formations est de la responsabilité de l'État.</p>	
<p>Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte.</p>	<p>Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte. <b><u>Le SNES exige un bilan transparent de ces pseudo expérimentations en Région et l'établissement d'une convention nationale élaborée en concertation avec les organisations syndicales représentatives pour définir un niveau d'engagement des CIO dans le SPRO respectueux des publics prioritaires, des statuts des personnels, de leurs missions ainsi que de celles des CIO et de leurs conditions d'exercice.</u></b></p>
<p><b>2.2. Pour une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement</b></p>	
<p>2.2.1. Travail et emploi</p>	

<p>Défendre le travail et l'emploi est un axe central du syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques et de pratiques managériales délétères que nous devons continuer de combattre.</p>	
<p>Il faut défendre des emplois stables pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.</p>	<p>Il faut défendre des emplois stables <b><u>et bien rémunérés</u></b> pour des besoins sociaux évolutifs ...</p>
<p>2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat</p>	
<p>La part des salaires dans la valeur ajoutée est maintenue à un niveau trop bas alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Parallèlement, les inégalités salariales se creusent, les plus hauts revenus augmentent quand le SMIC se rapproche du seuil de pauvreté, et que le temps partiel contraint et les CDD se développent. Des salaires indécents, sans commune mesure avec le travail fourni, ne sont liés qu'aux caractéristiques sociales des individus qui les perçoivent.</p>	
<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contre-vérités, obtenir une revalorisation des salaires, notamment du SMIC, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations</p>	<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contre-vérités, obtenir une revalorisation des salaires <b><u>de 300 euros pour tou-te-s</u></b>, notamment du SMIC <b><u>(1700 euros nets)</u></b>, faire disparaître les inégalités</p>

sociales (partie intégrante du salaire).	femmes/hommes et reconquérir...
2.2.3. Une nécessaire transition écologique	
Une loi de programmation sur la transition énergétique est en préparation. Elle devra intégrer une transition écologique globale. Au-delà de la production énergétique, il s'agit de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les politiques agricole et industrielle, en anticipant par la formation les nécessaires reconversions.	
La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de ressources fossiles (gaz de schiste). <del>La sortie du nucléaire doit être engagée.</del>	<b><u>La recherche de solutions alternatives aux énergies fossiles limitées, polluantes et dangereuse doit être encouragée et des investissements mobilisés dans ce sens. La question de la diversification des sources d'énergie, des procédés industriels et agricoles, des choix de consommation doit faire l'objet d'un débat large, public et démocratique.</u></b>
Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...). <del>La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages.</del>	
2.2.4. Droit au logement pour tous	
Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.	
L'accès à un logement décent n'est pas assuré pour une part trop importante de la population ; le coût du logement, notamment pour les moins favorisés, prend une part croissante du revenu. Les loyers doivent	

<p>être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice. La loi Duflot est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions qui existent dans certaines zones urbaines. Il faut donc une véritable politique de construction de logements publics pour faire face aux besoins et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités.</p>	
	<p><b><u>2.2.5. Transports</u></b> <b><u>Dans le cadre d'un développement écologique de la ville et de façon à gérer les flux de circulation de manière efficace, le SNES propose que l'expérience menées par quelques villes de gratuité des transports en commun de proximité soient étendue à l'ensemble du territoire.</u></b></p>
<p><b>2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous</b></p>	
<p>Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de partage des richesses.</p>	
<p>2.3.1. Les retraites</p>	
<p><del>La réforme 2013 des retraites prolonge les injustices des réformes précédentes, notamment par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages.</del></p>	<p><b><u>La réforme 2013 des retraites entérine et conforte toutes les réformes précédentes avec leurs dispositions régressives et destructrices : recul de l'âge de départ, allongement de la durée de cotisation, décote et surcote, indexation sur les prix de l'actualisation des salaires et de l'augmentation des pensions ; elle aggrave la situation des femmes, met à contribution les retraités. Elle comporte des mesures, comme l'imposition des majorations pour 3 enfants et plus, qui pèseront lourdement, dès 2014, sur les revenus des ménages. Cette réforme enfin engage un changement de nature de notre système de retraites</u></b></p>

	<p><b><u>universel et solidaire à travers la mise en place du « Comité de suivi des retraites » dont la mission sera d’assurer l’équilibre comptable permanent des régimes de retraite par le biais d’une évolution permanente des paramètres et des modes de calcul des pensions, en particulier au regard de l’évolution de l’espérance de vie et de la durée de retraite prévisible. Ainsi, taux et durée de cotisation, âge légal, niveau de pension, modalités d’indexation... pourront évoluer tous les ans par la voie de décrets ou d’articles « subsidiaires » introduits dans la LFSS reprenant les propositions de ce comité. Ce dispositif couronne la transformation de nos systèmes de retraite à prestations définies en systèmes à cotisations définies, mais à prestations aléatoires, en y introduisant une insécurité perpétuelle.</u></b></p>
<p>Le SNES réaffirme son exigence d’une tout autre réforme qui rétablisse l’âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l’absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d’études et de précarité pour le calcul des pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...).</p>	<p>Le SNES réaffirme son exigence d’une tout autre réforme qui rétablisse l’âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l’absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d’études et de précarité pour le calcul des pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...). <b><u>Le SNES est opposé au principe du rachat des années d’études. Il propose plutôt que deux années d’études soient comptées pour une année de cotisation.</u></b></p>
<p>2.3.2. L’assurance maladie</p>	
<p>L’ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d’exonérations d’impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d’euros aux caisses de l’État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l’assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne</p>	

<p>rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses. Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.</p>	
<p>Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, il propose notamment :</p>	<p>Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. <b><u>L'accès aux soins, en régression, est très inégalitaire, selon les catégories sociales, les dispositions actuelles de lutte contre les déserts médicaux, contre les dépassements d'honoraires sont très insuffisantes et même contreproductives (plus de 2000 médecins supplémentaires du secteur 1 en 2013 ont été recensés comme dépassant les honoraires conventionnés)</u></b> <b><u>En ciblant l'hôpital public comme un potentiel d'économies à réaliser à l'horizon 2017 le CIMAP, s'inscrit dans la logique de révision des politiques publiques.</u></b> <b><u>Il est temps de revenir sur la loi HPST, que l'hôpital retrouve son statut de Service Public, que les ARS voit leurs missions et fonctionnement démocratisés.</u></b> Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, <b><u>le SNES</u></b> propose notamment :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux</li> </ul>	

<p>et de prendre des mesures d'encadrement stricts des dépassements d'honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ;</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de promouvoir une autre politique du médicament ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l'élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants.</li> </ul>	
<p>2.3.3. Pour une politique familiale ambitieuse</p>	
<p>Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s'est donc opposé à la piste d'une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013. Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement.</p>	
<p>Il réclame une politique familiale ambitieuse qui s'applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Or, celle-ci est aujourd'hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ne faudrait-il pas aller au bout de la démarche et supprimer ce quotient familial, et redistribuer un forfait égal à toutes les</p>	

familles pour chaque enfant, dès le premier ?	
Le SNES conteste par ailleurs le choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».	
2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie	
<p>Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016). Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement se traduise dans les faits.</p>	<p><b><u>doit être votée fin 2014. Elle concernera le maintien à domicile des personnes âgées.</u></b>  <b><u>Les mesures concernant l'accès, la vie et le financement des maisons de retraite hébergeant des personnes en perte d'autonomie sont reportées, dans le contexte budgétaire actuel</u></b>  <b><u>Des dispositions sont annoncées concernant la prévention, l'aide aux aidants, l'amélioration de l'habitat ...Les seuls moyens financiers dégagés sont ceux qu'apportent les retraités eux-mêmes, via la cotisation de la CASA, accusant ainsi la rupture de la solidarité nationale, isolant les bénéficiaires dans un traitement discriminatoire par rapport au reste de la population, en marge de la protection sociale. Un danger précédent. La situation de nombreuses personnes et de leurs familles est devenue insupportable ; en l'état actuel la réponse apportée est en très deçà des besoins.</u></b>  <b><u>La tentative de mise à l'écart des organisations syndicales, des structures dans lesquelles se traiteront les questions du vieillissement est inacceptable et doit être mise en échec.</u></b></p>
<p><del>Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie.</del></p>	
Le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et	

<p>de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs et prend en compte toutes les dimensions. La prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit se faire aussi dans ce cadre.</p>	
<p>L'APA doit être revalorisée afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération.</p>	
<p>2.3.5. Financement de la protection sociale</p>	
<p>La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales.</p>	
<p>Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à</p>	

<p>travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part. Il inscrit ses propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février 2013. Le financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses. Les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution. C'est dans ce cadre que le SNES propose de dénaturer la CSG qui n'a cessé de monter en puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient des cotisations sociales avec des taux différenciés.</p>	
<p><b>2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité</b></p>	
<p>2.4.1. Un réel mécontentement fiscal</p>	
<p>Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé : d'une part certaines catégories arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers, d'autre part certains s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire pour la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité.</p>	
<p>Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des</p>	<p>Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des</p>

mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui l'orientent.	mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui l'orientent. <b>Pour le SNES, il faut défendre d'abord et avant tout le principe de justice sociale qu'est la progressivité de l'impôt.</b>
La fonction principale de l'argument du niveau élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financement socialisés ou par l'épargne privée ?	
2.4.2. Pour une fiscalité plus juste...	
Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société. C'est nécessaire à l'exercice de la démocratie. Le SNES défend une position claire : nous sommes pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement....) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.	
Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités. Inégalités de revenus avec l'émergence d'une fraction de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité. Inégalités encore plus grandes entre les patrimoines et leurs revenus.	
Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que la progressivité de l'impôt est insuffisante et que les plus riches utilisent tous les moyens	

pour échapper à l'impôt.	
Il faut redonner à l'impôt sur le revenu une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal.	
Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ». Le SNES refuse les transferts de cotisations employeurs sur l'impôt.	
Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.	
Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches.	
La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales.	
La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition que la possibilité réelle de choix existe, ce qui implique de réduire les inégalités sociales et de faire les investissements collectifs nécessaires.	
2.4.3. ... et une harmonisation européenne	

En Europe, le dumping fiscal met en concurrence les États et constitue un levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». Il faut aller vers une harmonisation fiscale et sociale par le haut. Cela passe notamment par une harmonisation de l'assiette et des taux de l'IS, et par une lutte radicale contre les paradis fiscaux qui englobe toutes les dimensions de l'évasion fiscale (échange automatiques d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...).	
Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 60 milliards dans les recettes publiques.	
Le gouvernement français doit cesser de dénaturer et soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.	
2.4.4. Le rôle des banques	
Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle,	

l'essentiel reste à faire.	
<b>3. DROITS ET LIBERTES</b>	
<b>3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales</b>	
<p>Du point de vue des droits et des libertés, la période est marquée par de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale, d'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers aux élections locales, ont été reportées sine die. Dans le même temps, la société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement.</p>	
<p>De plus en plus de personnalités politiques se permettent des dérapages inconcevables il y a encore dix ans. La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, assassinat de Clément Méric).</p>	
	<p><b><u>Le SNES déplore le recul du gouvernement sur la question du droit de vote des étrangers alors que cela fait plus de trente ans que le candidat Mitterrand avait fait cette promesse aux élections locales. Le SNES se prononce pour le droit de vote des étrangers résidents en France à toutes les élections, mesure de justice sociale, qui doit servir à favoriser les relations dans notre société.</u></b></p>
La persistance de la crise économique et sociale amène de plus en plus de	

salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.	
	<b><u>Le recul du gouvernement face à la pression de l'extrême droite et de la droite la plus réactionnaire sur un texte dit « Loi famille » déjà vidé d'une partie de son sens puisque la PMA n'y était plus est très inquiétant. Cela peut malheureusement donneraux forces les plus obscurantistes des raisons de continuer à se mobiliser sur d'autres sujets comme la remise e ncause de l'IVG par exemple.</u></b>
Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. Il s'agit pour nous de défendre celles qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.	
Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations.	
<b>3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes</b>	
Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part : heures supplémentaires, temps partiel... font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.	
Le SNES continuera à se battre pour que l'égalité femmes/hommes devienne réalité.	
Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG : l'accès à la contraception et à	

<p>l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.</p>	
<p>L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit encore être défendu. Nous devons entraver les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.</p>	
<p>De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.</p>	
<p><b>3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs</b></p>	
<p>Le SNES s'est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire.</p>	<p>Le SNES s'est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire. <b><u>Le SNES avec la FSU continue d'agir dans ce sens avec et dans RESF.</u></b></p>
<p>Avec les organisations d'aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années.</p>	
<p>Nous continuons d'exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu'ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.</p>	

<p>Nous revendiquons la régularisation automatique de tous nos élèves jeunes majeurs qui passent du jour au lendemain du statut de jeunes en situation régulière à celui de clandestins.</p>	
<p><b>3.4. Droits des jeunes</b></p>	
<p>Depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à l'ONU. Dans les faits, elle n'est pas totalement appliquée en France.</p>	
<p>Le SNES défend le droit des <u>élèves</u> de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations.</p>	<p>Le SNES défend le droit des <u>jeunes</u> de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations.</p>
<p>Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball. Son usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.</p>	<p>Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball <b><u>et de TASER</u></b>. Son usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.</p>
	<p><b><u>Pour permettre à tous les jeunes de s'émanciper et d'être autonomes, pour éradiquer la précarité et le salariat étudiant, le SNES défend la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes.</u></b></p>
<p><b>3.5. Respect des libertés fondamentales, les fichiers</b></p>	
<p>Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient.</p>	
<p>L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les</p>	

interconnexions et la cession des fichiers questionnent.	
La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.	
Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres !	
L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits et aux « mis en cause » sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme Xavier Mathieu ou les cinq de Roanne l'ont expérimenté.	
Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.	
Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social.	
<b>3.6. Roms</b>	
Le ministre de l'Intérieur a fait du démantèlement des camps de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques	

nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.	
Des solutions durables de logement, des facilitations d'accès au travail, de scolarisation des enfants doivent être proposées à ces familles, la politique de discrimination à leur encontre doit cesser.	
<b>3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !</b>	
La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.	
Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Le SNES demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que, en particulier dans l'Ouest de la France, des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place dans l'enseignement public.	
Il demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des territoires d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Le SNES continue de demander l'abrogation de la loi Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».	
Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques,	

patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires.	
Le SNES continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.	
Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public ; il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».	
N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».	
Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont ceux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la laïcité dont ils ne s'émeuvent guère...	
Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être strictement respectées, pour que dans les Établissements publics la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.	

**Pour 32      Contre 1      Abstentions 0      Refus de vote 0**